



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2020-089

PUBLIÉ LE 29 MAI 2020

Sommaire

Préfecture de l'Eure

27-2020-05-29-001 - D3 SIDPC 20 89 portant autorisation dérogatoire d'ouverture au public du musée Moulin Amour à Saint Ouen de Pontcheuil (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2020-05-29-001

D3 SIDPC 20 89 portant autorisation dérogatoire
d'ouverture au public du musée Moulin Amour à Saint
Ouen de Pontcheuil



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Interministériel de
Défense et de Protection Civile

Arrêté n° D3 SIDPC 20 89 portant autorisation dérogatoire d'ouverture au public du musée Moulin Amour à St Ouen de Pontcheuil

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-17 ;

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment les articles 1^{er} et 10 ;

Vu la demande d'ouverture du musée Moulin Amour en date du 17 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable du maire de St Ouen de Pontcheuil en date du 26 mai 2020 ;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus sur l'ensemble du territoire national par l'article 1^{er} de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 susvisée ;

Considérant qu'afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, les dispositions du 1^o du I de l'article 10 du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 susvisé, interdisent l'ouverture au public des musées ; que toutefois, en application du 3^o du I du même article, le préfet peut, après avis du maire, autoriser l'ouverture, dans des conditions de nature à garantir le respect des dispositions dudit décret, des musées dont la fréquentation habituelle est essentiellement locale et dont la réouverture n'est pas susceptible de provoquer des déplacements significatifs de population ;

Considérant que la fréquentation du musée Moulin Amour à St Ouen de Pontcheuil est essentiellement locale dans la mesure où les visiteurs proviennent majoritairement de l'Eure et des départements limitrophes ; que la réouverture du musée n'est pas susceptible de provoquer des déplacements significatifs de population ; qu'ainsi, le musée peut être ouvert au public sous réserve de la mise en place d'une organisation et de contrôles de nature, d'une part, à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national et, d'autre part, l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1er : L'ouverture du musée Moulin Amour à St Ouen de Pontcheuil est autorisée.

Article 2 : Le gestionnaire du musée devra faire respecter les mesures d'exploitation telles que décrites dans le protocole annexé à sa demande, et notamment les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies à l'article 1^{er} du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 susvisé.

Article 3 : Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, les sous-préfets d'arrondissements, le maire de la commune, le commandant du groupement départemental de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et dont copie sera adressée au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evreux.

Évreux, le 29 mai 2020

Le préfet



Léon FILIPPINI